

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept et vingt-huit novembre à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni en Mairie d' ANTEZANT sur convocation de Monsieur POISBELAUD Eric, Maire.

PRÉSENTS : Mmes BUREAU, FOVET, DUFOUR, Mrs. POISBELAUD, BICHON, SHORTHOUSE, JAUNAS, LAURENT, DUBRAY, CHARDONNEAU.

ABSENTS : M. DEMSKI qui a donné pouvoir à M. POISBELAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BICHON

DATE DE CONVOCATION : 20/11/2017

**1 – RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIVES AU CONTRÔLE
DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :**
DÉBAT :

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de Vals de Saintonge Communauté concernant les exercices 2014 et suivants.

Le document comprend le rapport comportant les observations définitives de la Chambre sur le contrôle des comptes et de la gestion de Vals de Saintonge Communauté concernant les exercices 2014 et suivants, ainsi que les réponses qui y ont été apportées.

Dans son courrier, M. le Président de la Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine rappelle que « ce document revêt un caractère confidentiel jusqu'à sa communication aux membres de l'assemblée délibérante. Il convient de l'inscrire à l'ordre du jour de sa plus proche réunion, au cours de laquelle il donnera lieu à débat. Dans cette perspective, le rapport et les réponses seront joints à la convocation adressée à chacun de ses membres ».

Vu le Code des juridictions financières,

Vu la notification par la Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine, du rapport d'observations définitives sur contrôle des comptes et de la gestion de Vals de Saintonge Communauté concernant les exercices 2014 et suivants ;

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2017

Considérant, qu'en application de l'article R 243-16 du Code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes est communicable aux tiers dès qu'a eu lieu la première réunion de l'assemblée délibérante et qu'il doit donner lieu à débat ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives au contrôle des comptes et de la gestion de Vals de Saintonge Communauté arrêté par la Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine pour les exercices 2014 et suivants.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance, prend acte de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives au contrôle des comptes et de la gestion de Vals de Saintonge Communauté arrêté par la Chambre Régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine pour les exercices 2014 et suivants.

2 – GESTION DE LA SALLE DES FÊTES APRÈS TRAVAUX :

M. le Maire rappelle au conseil que la commune loue la salle des fêtes au Foyer Rural par bail annuel, et le Foyer Rural sous loue la salle en encaissant des recettes de locations mais en supporte toutes les charges (loyer à la commune, assurances, eau, électricité, petits entretiens hors gros travaux et investissement en mobilier).

M. le Maire propose au conseil de dénoncer ce bail, la commune sera donc la seule entité à louer la salle. La mise en place se fera après les travaux de la salle des fêtes.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la dénonciation du bail et d'autoriser M ; le Maire à toutes signatures concernant ce dossier.

Après quoi, M. le Maire propose à la commission « salle des fêtes » de se réunir afin de déterminer une méthode de gestion, d'élaborer une convention avec le Foyer Rural et de fixer les prix des locations (associations, habitants commune, habitants hors commune,...).

La réunion est fixée au mercredi 10 janvier 2018 à 20h15. Cela vaut convocation.

3 – VOTE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

M. le Maire propose au conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle aux

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2017

associations qui par la fermeture de la salle des fêtes, ont dû louer des salles aux communes avoisinantes pour continuer leurs activités dans des conditions normales.

M. le Maire fait part au conseil du coût au foyer rural à savoir 1 375 € pour l'année 2017/2018 pour l'ensemble de ses activités, et au Rallye Val de Boutonne à savoir 140 € pour son repas de la St Hubert.

Après discussion, le conseil décide d'attribuer une subvention exceptionnelle au Foyer Rural d'un montant de 700 € et 70 € au Rallye Val de Boutonne. Gérard JAUNAS et Patrick DUBRAY en tant que membres du Foyer Rural n'ont pas pris part au vote.

4 – ÉTUDE DES DEVIS REÇUS (AVENANT SALLE DES FÊTES/MAIRIE) :

- BRICO DÉPÔT : nettoyeur haute-pressure, 189.00 € TTC
- ACTION BOIS CONSTRUCTION : Renforcement de la charpente zone mairie et zone foyer, 4 860.00 € TTC
- ALM ALLAIN : infrastructure : complément de traitement anti-termites, gros béton ancienne fosse septique et démolition ancienne fosse septique ; réseaux enterrés : canalisation en complément pour attente lave-main, 2 925.53 € TTC

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de retenir les devis suivants :

- ACTION BOIS CONSTRUCTION pour un montant de 4 860.00 € TTC
- ALM ALLAIN pour un montant de 2 925.53 € TTC

Ces dépenses seront imputées sur le compte 2313 de l'opération n°062015 mairie salle des fêtes.

- BRICO DÉPÔT pour un montant de 189.00 € TTC

Cette dépense sera imputée sur le compte 2850 opération 082015 divers matériels

5 – POINT SUR LA VOIRIE, LES BÂTIMENTS ET L'AIRE DE LOISIRS :

M. le Maire propose une réunion des différentes commissions à savoir :

- Commission Voirie : samedi 6 janvier 2018 à 9h00
- Commission Bâtiments : mercredi 20 décembre 2017 à 14h00
- Commission Aire de Loisirs : mercredi 20 décembre 2017 à 15h00

Cela vaut convocation.

6 – ÉLABORATION DU BULLETIN MUNICIPAL :

Le bulletin municipal est en cours d'élaboration. La distribution s'effectuera aux alentours du 20 décembre 2017.

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2017****7 – AFFAIRES DIVERSES :**

- Vœux de la municipalité : il est proposé de le faire à Vervant le 12 janvier 2018
- SYMBO : les travaux de pose de repères de crues ont eu lieu semaine 47.
- Changement de fréquence de la TNT : les administrés qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau sont invités à procéder à une recherche de chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT le **23 janvier 2018**.

8 – COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS :

- Discours du Ministre d'État, ministre de l'intérieur le 28 octobre 2017 : Éric POISBELAUD
- Comité syndical extraordinaire du SYMBO le 31 octobre 2017 : Gary SHORTHOUSE et Patrick DUBRAY
- Réunion des Maires du canton de Matha le 6 novembre 2017 : Éric POISBELAUD
- Conseil d'école le 7 novembre 2017 : Éric POISBELAUD
- Assemblée Générale du Syndicat des Eaux le 9 novembre 2017 : Michel CHARDONNEAU
- Conseil communautaire le 13 novembre 2017 : Éric POISBELAUD
- Signature de la Convention territoriale Globale entre la CDC et la CAF le 20 novembre 2017 : Nadine BUREAU
- Réunion à l'école avec la DDEN et la directrice le 20 novembre 2017 : Éric POISBELAUD
- Visite de sécurité annuelle de la SOCOTEC le 20 novembre 2017 : Marie-Christine FOVET et Allain BICHON
- Assemblée Générale du SIBA le 22 novembre 2017 : Gary SHORTHOUSE et Patrick DUBRAY

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h23

Le Secrétaire de séance

Le Maire

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2017**

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	SIGNATURES
A. BICHON	
N. BUREAU	
M. CHARDONNEAU	
F. DEMSKI	
P. DUBRAY	
M. DUFOUR	
M.-Chr. FOVET	
G. JAUNAS	
M. LAURENT	
E. POISBELAUD	
G. SHORTHOUSE	